

AFFAIRE N° 33

AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES
POUR L'ACQUISITION DE LINGE DE TRAVAIL,
CHAUSSURES ET PROTECTIONS, POUR LE PERSONNEL
COMMUNAL, POUR 1990

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin d'offrir un maximum de bien-être au personnel des différents services municipaux, je vous propose de lancer des appels d'offres pour l'acquisition de linge de travail, chaussures et protections, pour l'année 1990.

Je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (C.C.A.P.), le Cahier des Charges, et le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (R.P.A.O.) correspondants ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres, s'agissant d'un marché à lots, à savoir :

1er Lot - Vestes / Pantalons,
2ème Lot - Blouses,
3ème Lot - Chaussures / Protections ;

et à traiter par marché négocié, en cas de résultats infructueux, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

**MONSIEUR EMMANUEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Elles émettent un avis favorable.

Commission ENTREPRISE MUNICIPALE

Elle propose de ne retenir qu'un seul coloris pour l'ensemble des corps de métiers, à savoir : vert -couleur de Saint-Denis-.

Elle souhaite, en plus de la personnalisation individuelle, l'individualisation des différents services par un système de bande de tissu escamotable (du type "Velcro"), au dos des blousons.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

